



# Chaumes Boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente

Lettre d'information de la Zone Spéciale de Conservation FR 5400410

N°9  
2018



*Les pelouses calcaires des Chaumes Boissières © LPO*



*Circaète Jean-Le Blanc © D. Allemand*

## Édito

Les vastes espaces ouverts des Chaumes Boissières et du coteau de Châteauneuf tiennent leur richesse écologique des activités pastorales traditionnelles qui s'y sont déroulées pendant des décennies. En attendant le retour des troupeaux, seuls garants d'une gestion écologique viable, des travaux préalables de restauration de pelouses calcaires sont en cours depuis 2017, en trois secteurs du massif. Un focus en page intérieure vous présentera le détail de ces opérations. À l'opposé des « milieux ouverts », les forêts ; elles sont largement majoritaires en terme de surface au sein du périmètre Natura

2000 et présentent de réels enjeux écologiques, mais également récréatifs et économiques. Trois thématiques largement conciliables comme vous pourrez le lire dans l'article du CETEF. En parcourant la carte d'identité du Grand Rhinolophe, vous découvrirez que cette chauve-souris constitue un véritable trait d'union entre les pelouses et les boisements. Son mode de vie si particulier nous rappelle les fragiles équilibres de la nature et nous invite à veiller à les respecter.

**Guillaume PLANCHE**  
Animateur du site Natura 2000 - LPO

### En Bref :

#### **Des panneaux d'info pour un APPB tout neuf !**

L'écriture partagée des articles du nouvel Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) a porté ses fruits. Ce dernier a bien été signé par le préfet fin 2015. S'en est suivi la pose de 6 panneaux aux principales entrées du massif, pour informer les visiteurs de la réglementation spécifique en vigueur sur les Chaumes Boissières.

#### **Les Chaumes Boissières sont à la page**

Historique, gouvernance, actualités, fiches espèces... Depuis 2017, le site Natura 2000 bénéficie d'un portail web. Pour en savoir plus, connectez-vous sur :

<http://chaumesboissieres.n2000.fr/>



**AGIR** pour la  
**BIODIVERSITÉ**

## ILS AGISSENT !

Le grabuge du côté d'Anqueville, de Lasdoux ou de Fontauray n'a pas échappé à certains. Mais que se trame-t-il donc dans le massif ?

Les pelouses calcaires des Chaumes Boissières ont été façonnées par des **siècles de pâturage**. Cette longue tradition pastorale est à l'origine de ces **oasis méridionales** et de leur richesse animale et végétale. À partir des années 50, les modifications des pratiques agricoles et l'abandon du pâturage ont entraîné la **disparition de ces milieux**, colonisés petit à petit par des boisements.

**Natura 2000 finance la réalisation d'opérations favorables à la biodiversité**, comme par exemple la réouverture de milieux embroussaillés. Trois propriétaires du massif - deux privés et le Conservatoire régional des espaces naturels Poitou-Charentes se sont lancés, chacun, dans un « **Contrat Natura 2000** ».

Une strate herbacée rase, abondamment fleurie et piquetée de quelques buissons : les **pelouses calcaires**, ou « chaumes », sont familières des paysages charentais. Elles évoluent sur des sols calcaires, secs et pauvres en éléments nutritifs. Ces caractéristiques leur confèrent un grand intérêt biologique : la flore originale et spécialisée qui s'y développe accueille tout un cortège de papillons, criquets, reptiles etc. Ces milieux, source d'évasion du fait de leurs analogies avec les garrigues méditerranéennes, disparaissent sous l'effet de la « succession écologique » qui se met en place suite à l'abandon du pastoralisme.

### La « succession écologique »

En arrêtant de tondre votre jardin, vous constaterez que buissons et arbustes supplantent rapidement votre gazon. Ce phénomène naturel s'opère spontanément sous nos latitudes tempérées et conduit, à terme, à la constitution de forêts.

Grâce à leurs efforts et à ceux de la LPO, plus de **3,5 ha de pelouses sont en cours de restauration** au moyen d'opérations mécaniques (broyage, abattage). La végétation ainsi « rajeunie » forme un **couvert herbacé bas dominant**, plus intéressant sur le plan patrimonial. Une partie des formations arbustives est cependant maintenue pour conserver une **mosaïque de milieux naturels**, favorable à la biodiversité.

Ne vous fiez pas à l'apparence « lourde et impactante » de ces interventions : les **chantiers tiennent compte des exigences écologiques des espèces en présence**. La période des travaux, par

exemple, est volontairement choisie en dehors de celle de reproduction de la faune et de la flore. Lors des prochains printemps, les **milieux ainsi entretenus s'exprimeront pleinement** et joueront leur rôle d'habitats.

Néanmoins, pour retrouver à long terme toute leur richesse et leur diversité, les pelouses auront désormais **besoin de coups de dents salvateurs** comme seuls les animaux en ont le secret ! C'est pourquoi la recherche d'un porteur de projet agricole (installation d'un éleveur ou diversification d'une exploitation existante) est toujours active localement. **Moutons, ânes ou chèvres bienvenus !**



Évolution paysagère du coteau de Fontauray à Châteauneuf © CREN PC



Réouverture de pelouses calcaires à Graves-Saint-Amant en 2017 © LPO

### Vous vous engagez...

- 9 Chartes Natura 2000 signées sur une surface de 33 ha
- 3 Contrats Natura 2000 en cours sur 3,5 ha

# L'appropriation de Natura 2000 sur les sites animés par la LPO

Courant 2016, la LPO a mené une étude auprès de 26 acteurs concernés par Natura 2000 sur 9 sites qu'elle anime. L'objectif était de mieux comprendre comment Natura 2000 était perçu et vécu par les acteurs locaux. Vos retours sont très positifs !

- **Les propriétaires fonciers** sont **satisfaits** des mesures dans lesquelles ils sont engagés, ils sont toujours demandeurs de communication et d'animations locales, afin d'enrichir l'accompagnement qui leur est proposé.
- **Pour les communes**, Natura 2000 semble être une sorte de **moteur** capable de mobiliser un certain nombre d'acteurs et donc de moyens afin de protéger et valoriser le patrimoine

environnemental local. L'animateur Natura 2000 est un **interlocuteur privilégié**, une **personne ressource** à mobiliser pour tous les projets touchant à l'environnement.

- **Les organismes professionnels** (agricoles, forestiers, gestionnaires de l'eau, départementaux) reconnaissent la **dynamique positive d'évolution des mentalités** qui est insufflée sur le territoire grâce à Natura 2000.
- Plus généralement une **réelle évolution des consciences et des pratiques** sur les sites Natura 2000 animés depuis une vingtaine d'années par la LPO.

Anatole MARÉCHAL - LPO

## Atouts et faiblesses de Natura 2000

La vision des acteurs locaux 10 ans après sa mise en place sur 14 sites animés par la LPO

### Sensibilisation

Peu de contraintes, peu d'impact direct

Complexité dossier

Bénéficiaire de conseils de gestion

Attrait touristique

Réseau

Millefeuilles territorial

### Transformation des pratiques

Image

Manque de moyens

Protection

### Plus de communication

Résistances

Financements disponibles

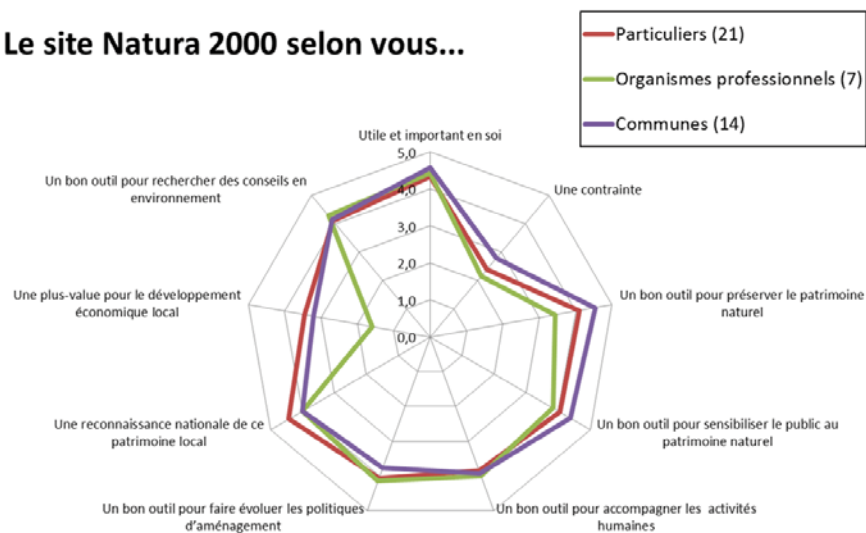
Outils Natura 2000

Accompagnement

Ouverture du patrimoine

Visibilité

## Le site Natura 2000 selon vous...



Globalement, Natura 2000 est perçu comme un bon outil, nécessitant quelques améliorations pour devenir encore plus performant mais qui n'est plus vu comme une contrainte. Quelle satisfaction !



Grand Rhinolophe © Philippe Jourde

### Mon nom

## Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

### Mon activité

Je chasse papillons, bousiers, hannetons ou tipules les nuits d'avril à octobre pour subvenir à mes besoins et à ceux de mon unique petit, qui naît en juin ou juillet, et que j'allaite au sein d'une colonie. Le reste de l'année, j'hiberne d'octobre à avril avec plusieurs congénères. Nous nous groupons en essaims !

### Me reconnaître

7 cm de long et 35 cm d'envergure  
20 à 30 grammes  
Appendice nasal en **forme de fer à cheval**, pelage gris brun à roussâtre  
**Je m'enveloppe dans mes ailes au repos !**

### Je suis menacé et protégé

**Protection nationale** : protégée par la loi 76-629 (arrêté du 23 avril 2007)

**Protection Européenne** : Annexes II et IV Directive Habitat Faune Flore

**International** : Annexe II Convention de Berne

Les menaces qui pèsent sur mon espèce sont nombreuses : dérangement pendant mon hibernation qui peut entraîner ma mort, fermeture des accès à mes gîtes de reproduction, régression des haies et des pâtures où je me nourris et me déplace, disparition de mes proies (pesticides, vermifuges rémanents)...

### Je vis dans...

les cavités souterraines naturelles ou artificielles fraîches d'assez grande superficie, en hiver. Pour installer notre « nurserie » nous cherchons des bâtiments avec combles assez vastes ou des cavités souterraines chaudes. Je chasse dans les bois de feuillus, les prairies bocagères pâturées et les pelouses calcaires.

### Pour en savoir plus sur moi

Naviguez sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr>

Tout propriétaire ou ayant droit peut souscrire une Charte ou un Contrat pour préserver la biodiversité du site Natura 2000. L'intégralité des coûts liés aux travaux pourra alors lui être remboursée. Chaque cas mérite une attention particulière. Contacter la LPO qui vous accompagnera pas à pas dans ces démarches : conseils techniques, montage et suivi administratif du dossier.

# L'éclaircie : récolter du bois en préservant la biodiversité

Riches d'une biodiversité remarquable, les chênaies vertes et pubescentes couvrent la majeure partie des Chaumes Boissières. La gestion sylvicole que mènent les propriétaires du massif sur ces espaces, est donc un enjeu important pour la conservation des espèces qui y sont inféodées.

La sylviculture traditionnelle du Cognaçais repose sur la « coupe de taillis\* » qui permet de récolter du bois de chauffage. Dans d'autres régions, se pratique la « coupe d'éclaircie ». Zoom sur cette technique, prônée localement par les animateurs forestiers du CETEF et de la LPO.

La « coupe d'éclaircie » dans un taillis\* de chênes tend à le faire évoluer, au fur et à mesure des interventions, vers une futaie\*. L'objectif est de sélectionner puis favoriser les plus beaux arbres du peuplement dont certains produiront du bois d'œuvre qui présente notamment l'avantage d'être plus rémunérateur pour le sylviculteur que du bois de chauffage.

## Éviter les coupes rases

En effet, la coupe de taillis, c'est-à-dire une coupe rase classique avec maintien d'arbres irréguliers, présente de nombreux inconvénients :

- elle produit des arbres branchus, de mauvaise qualité et qui souvent dépérissent
- l'intervention crée une forte modification de l'environnement et du paysage
- en circulant sur toute la parcelle les engins de débardage dégradent durablement le milieu et portent atteinte à la croissance du peuplement

## Le saviez-vous ?

La coupe d'éclaircie, réalisée tous les 10 ans, produit un volume total de bois de chauffage équivalent au volume d'un bois exploité en coupe rase, mais la récolte est étalée dans le temps. En moyenne, 30 à 50 stères sont exploités par hectare lors des éclaircies successives, vendus environ 8 à 12 €/stère sur pied.



Boisement de chênes, Angeac-Charente © LPO

Quand le diamètre des arbres augmente, le nombre d'espèces augmente et le nombre d'individus de chaque espèce aussi ! Laisser vieillir des bois, c'est donc bénéfique pour la biodiversité.

## Bien préparer son intervention

À l'inverse, l'éclaircie présente beaucoup d'avantages. Elle nécessite cependant une bonne préparation (le marquage) et des interventions régulières :

- cloisonner le boisement : tracer des allées de débardage espacées de 20 m et de 4 m de largeur
- sélectionner des plus beaux arbres : désigner les arbres d'avenir
- marquer les arbres gênants, à couper années après années (bois de chauffage)
- conserver et accompagner tous les autres arbres et arbustes en sous étage qui ne concurrencent pas les arbres d'avenir
- à terme, récolter successivement les arbres d'avenir âgés de 100 à 150 ans et de plus de 60 cm de diamètre, et favoriser la régénération naturelle.

Au-delà de l'intérêt économique apporté par la coupe d'éclaircie, les gains sociétaux et écologiques sont indéniables : promeneurs, chasseurs, cueilleurs de champignons apprécient davantage le faciès d'un peuplement éclairci. L'éclaircie permet l'expression des différents étages de végétation, le maintien de la diversité des essences, des vieux arbres à cavités et des arbres morts sur pied ou au sol, qui favorisent largement la biodiversité forestière.

## PHOTO MYSTÈRE : QUI SUIS-JE ?

Réponse :  
Je suis la Sabline des chaumes (Arenaria controversa). J'affectionne les pelouses calcaires très écorchées des Chaumes Boissières où je fleuris d'avril à juin, parfois en très grand nombre lorsque les conditions météorologiques sont favorables. Je ne suis présente dans le monde que de dans le centre-ouest de la France, ce qui me vaut un statut de protection nationale.



© E. Champion - LPO

## Glossaire

\* **Taillis** : peuplements feuillus issus de rejets de souches. Bois exploités en coupe rase tous les 20 à 40 ans (chênes, châtaigniers et divers).

\* **Futaie** : peuplements feuillus ou résineux issus de graines ou de plants. Bois exploités en coupe d'éclaircie tous les 8 ou 10 ans.

## CONTACTER L'ANIMATEUR NATURA 2000

Guillaume PLANCHE - LPO  
8-10 rue Pujos 17300 ROCHEFORT  
06 71 13 48 71

guillaume.planche@lpo.fr

<http://chaumesboissieres.n2000.fr/>



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Directeur de publication : YVES VERILHAC

Coordination - conception : Guillaume PLANCHE / LPO 2018

Réalisation, maquette : A. Barreau / F. Ratelet - Service Editions LPO © 2018 - ED1810006FR

Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Saujon - Imprim'Vert

Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'État comme structure animatrice du DOCOB Natura 2000 du site des « Chaumes Boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente », sous l'autorité du Préfet de Charente.